

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

**ABSENTS :** M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

### 9. Connexion piétonne lotissement les Bessières.

La parcelle AM 158, d'une surface de 1 080 m<sup>2</sup>, située au lotissement résidence les Bessières n'est pas encore vendue.

Dans le but de poursuivre le développement des voies destinées à recevoir des modes de déplacements doux sur la commune, cette parcelle a été repérée comme étant stratégique car située entre les lotissements des Bessières. En effet, celle-ci pourrait permettre une liaison douce entre les deux lotissements.

A ce titre, l'accès actuel de la parcelle AM 158 pourrait être déplacé afin de permettre d'acquérir une bande de terrain connectant la rue Joseph Mazabraud à la rue Georges Brassens, via l'espace vert, propriété de la commune, que constitue la parcelle AM 106. Une partie de la parcelle AM 106 serait ensuite cédée à la SARL Le Coudert pour constituer le nouvel accès de la parcelle AM 158 tel que matérialisé sur le plan ci-dessous.

Le lotisseur « la SARL Le Coudert » situé au 48 Boulevard Gambetta à Limoges, étant encore propriétaire de ladite parcelle, la commune est entrée en contact avec M. André Chironnaud, gérant de la société, qui a accepté ce projet le 7 décembre dernier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à engager les procédures d'acquisition et de cession permettant la connexion pour les modes de déplacements doux entre la rue Joseph Mazabraud et la rue Georges Brassens via la parcelle AM 158,
- de valider la prise en charge des frais de géomètre, de notaire, et de toute autre opération en rapport avec ce projet par la commune,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

|                |                |                 |                     |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>VOTE 23</b> | <b>POUR 18</b> | <b>CONTRE 0</b> | <b>ABSTENTION 5</b> |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

